



**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'infirmier**

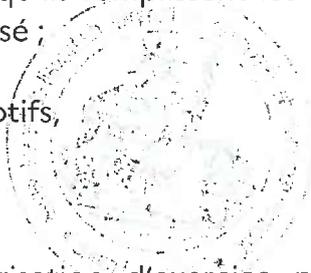
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier transmise par Institut de Formation aux Métiers de la Santé – avenue Désandrouin – 59322 VALENCIENNES au nom des intéressés en date du 1^{er} juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,



DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'infirmier est accordée aux étudiants dont les noms suivent jusqu'au **13 juillet 2022** :

NOM	PRENOM
BAGALA	André-Francesco
BALSAMELLI- GUERAINI	Nora
BELKESSA-HALLI	Roza
BENREZGA	Amel
BERNUS	Laurent

NOM	PRENOM
BOULLERIER	Camille
BOUNIHI DEROUICHE	Hayat
CACHEUX	Clélia
CASSIAU	Emie
CHARIFI	Rislane
DACQUIGNIES	Tatiana
DUFOUR-LEFEVRE	Elise
DUMONT	Laurine
JOLY	Chloé
MATTON	Camille
MONGREDIN	Camille
MOREAU	Amandine
OUERD	Melissa
TAQUET	Charlotte

Fait à LILLE, le 04 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
p.o. le chef de service



Clas SAENEN